Cruel

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 24

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-215644

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

poâi teni, faut avâi dè quiet se rappoyi lè coûtès et faut pas étrè ébâyi s'on fâ tant dè clliâo repés; lè n'hâorès; la goutâ à midzo; lo mareindon à 4 hâorès et la soupa lo né, sein comptâ la barelietta que ne fâ qu'allâ et veni tot lo dzo, po rebailli dè l'acquouet et po dessâiti lè dierdiettès.

Et pi n'est pas lo tot d'avâi prâo butin po sè garni lo pétro, faut que cein séyè dâo bon, kâ on nè sè rappouyè pas lè tétets avoué dè la soupa creblaïe âo bin on oû dè jambon tot peliet.

Sami à la Gritte, qu'avâi on prâo grand trein, ne passâvè pas et ni sa fenna po attatsi lè tsins avoué dâi sâocessès, et lè z'ovrai sè plieignont dè ne pas étrè prâo bin nourrâi. C'étâi surtot la soupa que ne lâo z'allâvè pas; ne lâi avâi pas prâo d'épais et cein ne lâo seimbliâvè què dà la gadrouille.

Onna né que l'avïont z'u ,na forta vouarba et que l'avïont reduit onna dizanna dè tsai dè fein, furont benèse quand on lè criâ po soupâ, kâ l'étïont reindus et affautis. Assebin quand on apportà la grossa terrina dè soupa, tsacon sè prépara à lâi férè honneu; mâ quand cè que lo premi la potse, vollie brassâ et que viront qu'on arâi quasu pu la mettrè ein botolhie, ion dâi zovrâi, on farceu, qu'avâi einviâ dè férè botsi cè comerce, recoussè sè mandzès, montè tot drâi su lo banc, sè cratchè su lè mans et fâ état dè s'eimbriyi.

— Mâ que fâ-tou, Dâvi ? lâi fâ Sami, lo patron. Es-tou fou ?

— Eh bin, noutron maitrè, repond Dâvi, vu pliondzi po vairè se y'a oquiè âo fond dè la terrine !

Vo dussa peinsâ se lè z'autro ont rizu dè cllia pararda. Sami et sa fenna ont coudi rirè assebin; mâ on bocon dzauno. L'ont comprâi l'afférè et du adon cein est mi z'allâ.

Simple oubli. — Un laitier apporte un matin sa ration de lait accoutumée à une cuisinière qui demeure stupéfaite en voyant qu'on ne lui avait servi que de l'eau claire.

— Dites donc, laitier, mais c'est de l'eau que vous me donnez-là !...

Le laitier se penche pour vérifier le fait, et s'écrie avec naïveté :

— Ah ! sapristi ! on a oublié d'y mettre le lait !

Sur le terrain. — M. *** est chargé, en qualité de témoin, de régler les préparatifs d'un duel.

— Avant tout, dit-il, la loyauté la plus élémentaire exige que les adversaires soient placés à égale distance l'un de l'autre.

A PROPOS D'ARMOIRIES

Nous nous excusons auprès de l'aimable signataire de la lettre ci-dessous d'une publication aussi tardive. Cette lettre, datée du 8 mai, s'était glissée dans les plis d'un journal où nous venons seulement de la trouver. Ce retard, bien involontaire, n'enlève heureusement rien à l'intérêt de ces lignes.

C'EST toujours avec plaisir que je lis les articles historiques publiés par le *Conteur;* j'applaudis aux efforts qu'il fait pour rendre vraiment populaires nos armoiries communales.

Vous ne m'en voudrez donc pas si je relève une erreur dans la notice, publiée le 1er mai, sur les armes de l'Abbaye. L'auteur, après les avoir décrites, me fait dire que ces armes seraient celles de la famille de Pont ! Il s'est basé pour cela sur un passage de l'étude que je fis paraître en 1896 dans la *Revue historique.* A la vérité, p. 21, on y lit ceci: « l'Abbaye s'est vu octroyer les armes de la famille de Pont »; seulement, je faisais allusion à un écu de gueules à la bande d'or chargée d'un lion passant d'azur, qui, au tir cantonal de Payerne, était censé représenter la commune de l'Abbaye.

En 1896, je ne connaissais pas les armes que blasonne votre collaborateur. Cet hiver, on m'en a communiqué un croquis, d'après celles qui sont gravées sur les channes. Un examen attentif permet d'y reconnaître une tête d'ours (non de taureau) vue de face; de plus la bande est chargée, non de mouchetures d'hermine, mais des trois coquilles des Grandson, qui, jusqu'au milieu du treizième siècle possédèrent l'avouerie du couvent.

Monsieur le pasteur de l'Abbaye pourrait vous communiquer une lettre que je lui écrivis à ce sujet.

Permettez-moi encore d'ajouter quelques lignes relatives aux armoiries de Baulmes.

L'auteur estime qu'on a eu raison de transformer le sautoir de gueules en un sautoir d'argent, pour éviter d'avoir couleur sur couleur.

Je regrette de n'être pas d'accord avec lui. En effet en blason, comme en tout, il faut considérer non ce qui devrait être, mais ce qui est; or les anciens documents portent tous le sautoir de gueules. Parmi ces documents, j'estime que celui représenté par l'enseigne de l'auberge communale a sa valeur comme un autre. En outre on peut citer nombre d'exceptions à la règle héraldique qui interdit couleur sur couleur et métal sur métal. J'en citerai une : plusieurs pavois et bannières provenant du butin de Grandson sont d'azur au sautoir de gueules. Je cite cette exception, car je crois que le voisinage de la Bourgogne n'a pas été sans influence sur le choix des armes de Baulmes.

André Kohler.

LA VIE A BON COMPTE

UN lecteur de Langnau nous adresse la lettre que voici :

Dans un vieil *Anzeiger* trouvé entre deux feuillets d'un registre des mariages de 1785 d'une commune de l'Emmenthal, je trouve les cotes suivantes relatives aux prix de la viande :

Tarif des viandes

De la Saint-Martin 1784 jusqu'à Pâques 1785.

Viande de mouton, au local de vente, la meilleure à	7 ½ kreuz.
Viande de mouton, à l'abattoir, la meilleure à	7 kreuz.
Viande de bœuf, au local de vente, la meilleure à	6 kreuz.
Viande de bœuf, à l'abattoir, la meilleure à	5 ½ kreuz

Du 1er février 1785 jusqu'à Pâques 1785 :
Même tarif.

Beurre, le « Pfund » de 14 à 15 kreuz.

Les caves ouvertes sont au nombre de 163 et le vin vaut de 2 batz à 8 batz le pot (die Mass).

Ces prix sont probablement ceux du « Pfund » bernois de 500 grammes. Sauf erreur, le kreux valait 3 c. et le batz 15 centimes.

* * *

Au revers de l'annonce ci-dessus, je lis, en texte français :

« La boucherie d'Avenche, sera exposée en nouvelle mise d'admodiation, sur la Maison-de-Ville au dit lieu, le Jeudi 3 Mars prochain, environ les 9 heures du matin, pour la desservir à Pâques, suivant le Conseil, reservant outre les autres conditions de ne l'accorder qu'à celui qu'il trouvera mieux en état de s'en acquitter. »

MISE AU POINT

Mon cher *Conteur,*

Une coquille qui s'est glissée dans le dernier numéro me force à intervenir. Ce n'est pas le *Berner Tagwacht* que lisait le maréchal de Poirel, mais bien le *Berner Tagblatt.* Il est nécessaire de faire cette distinction, parce que Malbout, qui venait de prendre connaissance du *Droit du Peuple,* pouvait se dispenser, comme d'une chose superflue, d'avaler la prose de M. Grimm, tandis que celle de l'organe des conservateurs bernois était susceptible de l'édifier et de satisfaire son goût de politique comparée.

J. de la C.

C'est comme ça ! — M. *** cherche une maison de campagne à louer dans la banlieue.

— Est-ce que l'air est sain dans votre localité ? demande-t-il à un indigène.

Tout ce qu'il y a de meilleur, monsieur. Chez nous, on devient centenaire en un rien de temps.

Cruel. — Mme X n'est plus de la première jeunesse. Elle a cependant conservé certaines habitudes de coquetterie. Comme elle rendait visite à une de ses amies, elle lui dit en minaudant :

— Croiriez-vous que, ce matin, mon coiffeur a mis trois quarts d'heure à me crêper les cheveux ?

L'amie implacable :

— Ne pouviez-vous aller vous promener pendant ce temps-là ?

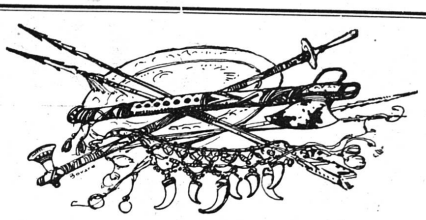

LES MACHINES INFERNALES

A l'occasion de l'article de M. L. Mogeon, que nous avons publié l'autre semaine, un de nos lecteurs nous adresse les lignes que voici :

LE premier consul Bonaparte n'est pas le seul qui ait été l'objet d'un attentat criminel au moyen d'engins explosifs plus ou moins adroitement installés. Nous rappellerons que le roi Louis-Philippe et Napoléon III eurent aussi l'honneur, assez peu enviable, du reste, d'essuyer le feu meurtrier de machines dites infernales, et n'échappèrent que par miracle à ces tentatives scélérates. Parlons d'abord du premier cas.

Le 28 juillet 1835 devait avoir lieu à Paris une revue des gardes nationales de la Seine et de la garnison de Paris. Les légions de la garde nationale et les corps de la garnison s'alignèrent sur les boulevards et les Champs-Elysées. Dix régiments de ligne et d'infanterie légère occupaient un côté des boulevards depuis la Madeleine jusqu'au boulevard St-Denis. De l'artillerie et de la cavalerie étaient aux Champs-Elysées et sur divers points des boulevards.

Louis-Philippe, accompagné de ses trois fils, les ducs d'Orléans, de Nemours et de Joinville, était suivi d'un nombreux et brillant cortège. Vers midi et demi on arrivait au boulevard du Temple. Une foule énorme encombrait les contre-allées du boulevard. Soudain, à la hauteur du n° 50, retentit une explosion assez semblable à un feu de peloton mal exécuté. Un grand vide se fait autour du roi; des cris de souffrance et d'horreur se font entendre; la chaussée est couverte de sang, de morts, de blessés, de chevaux gisants auprès de leurs cavaliers. Sur la contre-allée, la mitraille avait fait de nombreuses victimes parmi les curieux. Le roi et ses fils étaient saufs. Quarante-deux personnes avaient été atteintes dont dix-neuf mortellement.

L'engin meurtrier avait été installé derrière les persiennes d'une chambre au premier étage de la maison portant le n° 50. Il consistait en un bâti de bois de chêne sur lequel on avait fixé vingt-cinq canons de fusil. Plusieurs avaient été déchirés au moment de l'explosion et avaient blessé l'un des assassins. Ceux-ci ne tardèrent pas à être arrêtés; ils s'appelaient Fieschi, Morey et Pepin. Tous trois furent guillotinés le 19 février 1836 à la barrière St Jacques.

* * *

L'attentat contre Napoléon III, dans la soirée du 14 janvier 1858, eut des effets encore plus déplorables que le précédent. 156 personnes furent atteintes et le chiffre total des blessures s'élevait à 511. Au nombre des victimes on signalait 21 femmes, 11 enfants, 13 lanciers, 11 gardes de Paris et 31 agents ou préposés de la préfecture de police. Tous les chevaux de l'escorte avaient été touchés sauf quatre de l'avant-garde et de l'arrière-garde.

L'empereur, accompagné de l'impératrice et du général Roguet, se rendait à l'Opéra. La voiture allait s'engager dans l'entrée principale, précédée et suivie d'une escorte de lanciers, lorsqu'une explosion semblable à un coup de canon éclata en avant du véhicule, éteignant tous les becs de gaz. Les chevaux de l'escorte bondirent effarés autour de la voiture.

Dix secondes plus tard, une nouvelle explosion retentit, criblant hommes et chevaux d'éclats de métal, et peu après un troisième projectile éclatait, mitraillant tout ce qui se trouvait à proximité et achevant de répandre le désordre, la terreur et la mort.

Les chevaux de la voiture impériale, gravement blessés, vinrent s'abattre vers le passage réservé, brisant le timon dans leur agonie.

Napoléon descendit de voiture, la figure calme, l'impératrice le suivit. Ils n'avaient aucune blessure, les régicides avaient manqué leur coup.